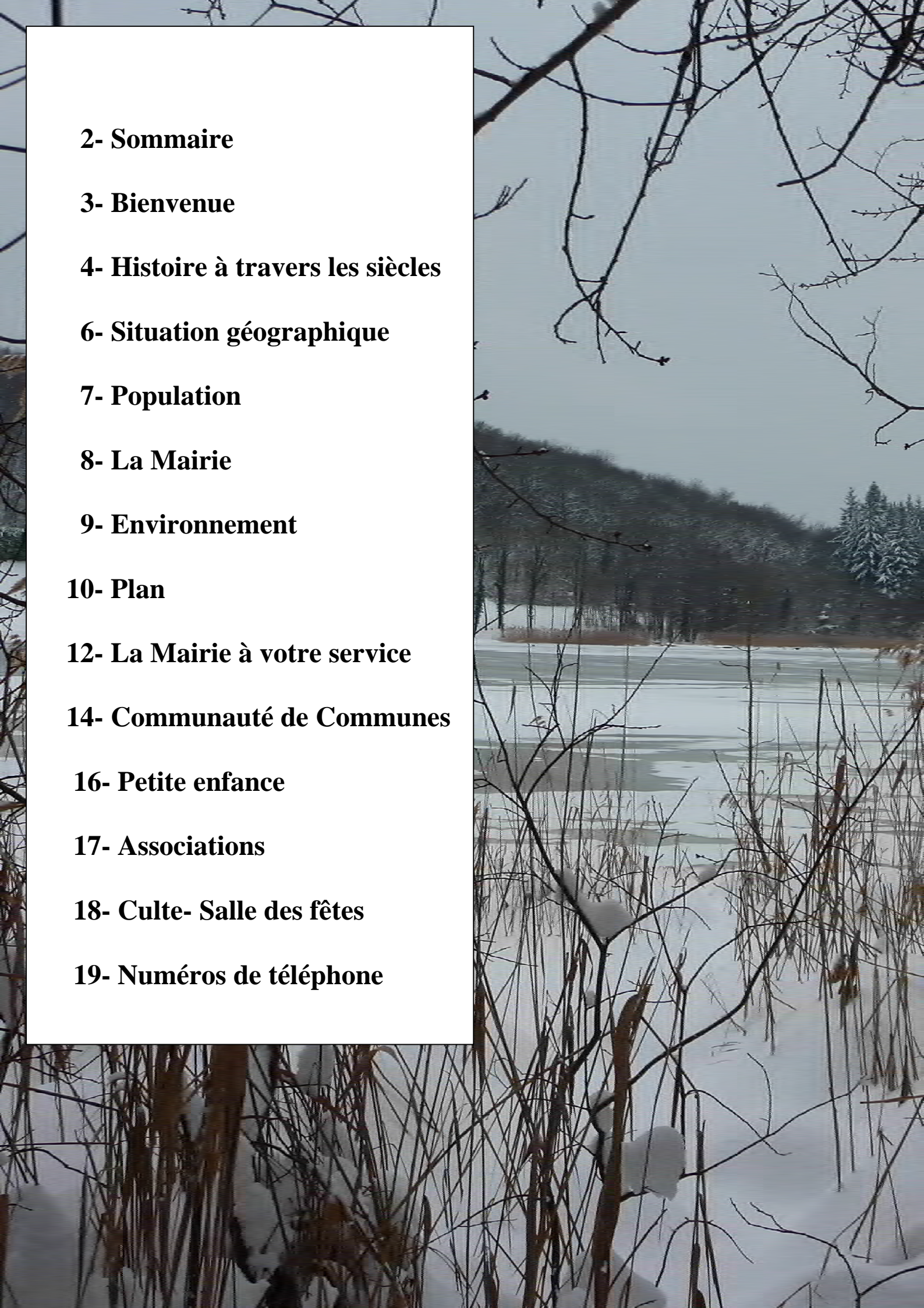




MORAS

GUIDE PRATIQUE

- 
- 2- Sommaire**
 - 3- Bienvenue**
 - 4- Histoire à travers les siècles**
 - 6- Situation géographique**
 - 7- Population**
 - 8- La Mairie**
 - 9- Environnement**
 - 10- Plan**
 - 12- La Mairie à votre service**
 - 14- Communauté de Communes**
 - 16- Petite enfance**
 - 17- Associations**
 - 18- Culte- Salle des fêtes**
 - 19- Numéros de téléphone**

Bienvenue à Moras

Le guide pratique de Moras, réalisé il y a quelques années, méritait une mise à jour.

Vous trouverez dans ce livret tous les renseignements concernant votre village : son histoire, ses habitants, ses associations, ses services en 2012.

Gardez-le précieusement. Il peut vous être utile dans vos différentes démarches.



Photo de M. Didier Gomard



Histoire à travers les siècles



Alors que des traces d'occupation d'une grotte datant de plus de 10.000 ans ont été retrouvées, que des Gallo-romains s'établirent sur les bords du lac, c'est au XIIe siècle que Moras apparaît dans l'histoire. Le nom de Moras serait d'origine pré-Celtique : il viendrait de

MOR signifiant butte et du suffixe gaulois ATE.

La paroisse de Moras apparaît pour la première fois en 1172 dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Chef.

A cette époque est construite l'ancienne église située sur une terrasse dominant le lac. Elle est entourée par le cimetière et a été plusieurs fois restaurée.



En 1280 débute la construction de la tour de Moras. Elle n'était constituée à l'époque que d'une tour

quadrangulaire de 10m x 8m avec des murs épais de 1,17 m. Cette maison forte fait partie du mandement de l'Isle Crémieu qui regroupe un ensemble de terres autour de plusieurs tours et de leur châtelain. Les maisons fortes sont le centre des exploitations agricoles et assurent seulement une résistance passive à d'éventuels assaillants.

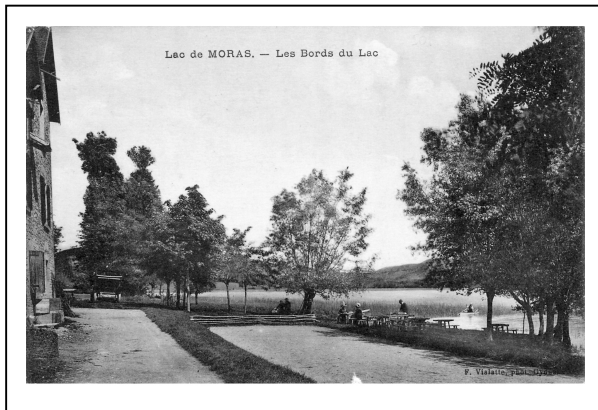
Vers 1450, plusieurs bâtiments sont construits autour de la maison forte et fixent ainsi le village tel qu'il est aujourd'hui. L'église actuelle du village date de 1891.

Les origines de la partie Est du Château de Frétignier remonteraient aux XIVE, XVe siècle. Tout d'abord pavillon de chasse de la famille « De Loras » où séjournent Catherine de Médicis et Charles IX, puis

couvent occupé par le Cardinal Duféru en compagnie d'une congrégation de religieux peu avant 1789.

Vers 1860, l'entretien du domaine incite les propriétaires à vendre plusieurs parcelles de vigne sur lesquelles se construisent plusieurs maisons.

De 1880 à 1914, le château est transformé en pension de famille et fait vivre la population de Frétignier.



A la même époque, la petite ferme au bord du lac s'aménage en restaurant. On y déguste de bons fromages blancs et une friture issue du lac. Les clients, surtout lyonnais, arrivent en gare de St Hilaire de Brens, traversent les bois pour rejoindre le lac où des barques attendent pour aller au restaurant.

Aujourd'hui, châteaux et lac sont des propriétés privées

Moras est un village où il fait bon vivre...



Situation géographique

Moras est situé sur le plateau de l'Isle Crémieu, dans le département de l'Isère.

La commune s'étend sur 832 ha et a une altitude moyenne de 350 m.

Au cœur de la région Rhône-Alpes, elle dépend du canton de Crémieu et de l'arrondissement de la Tour du Pin. Son code postal est 38460.

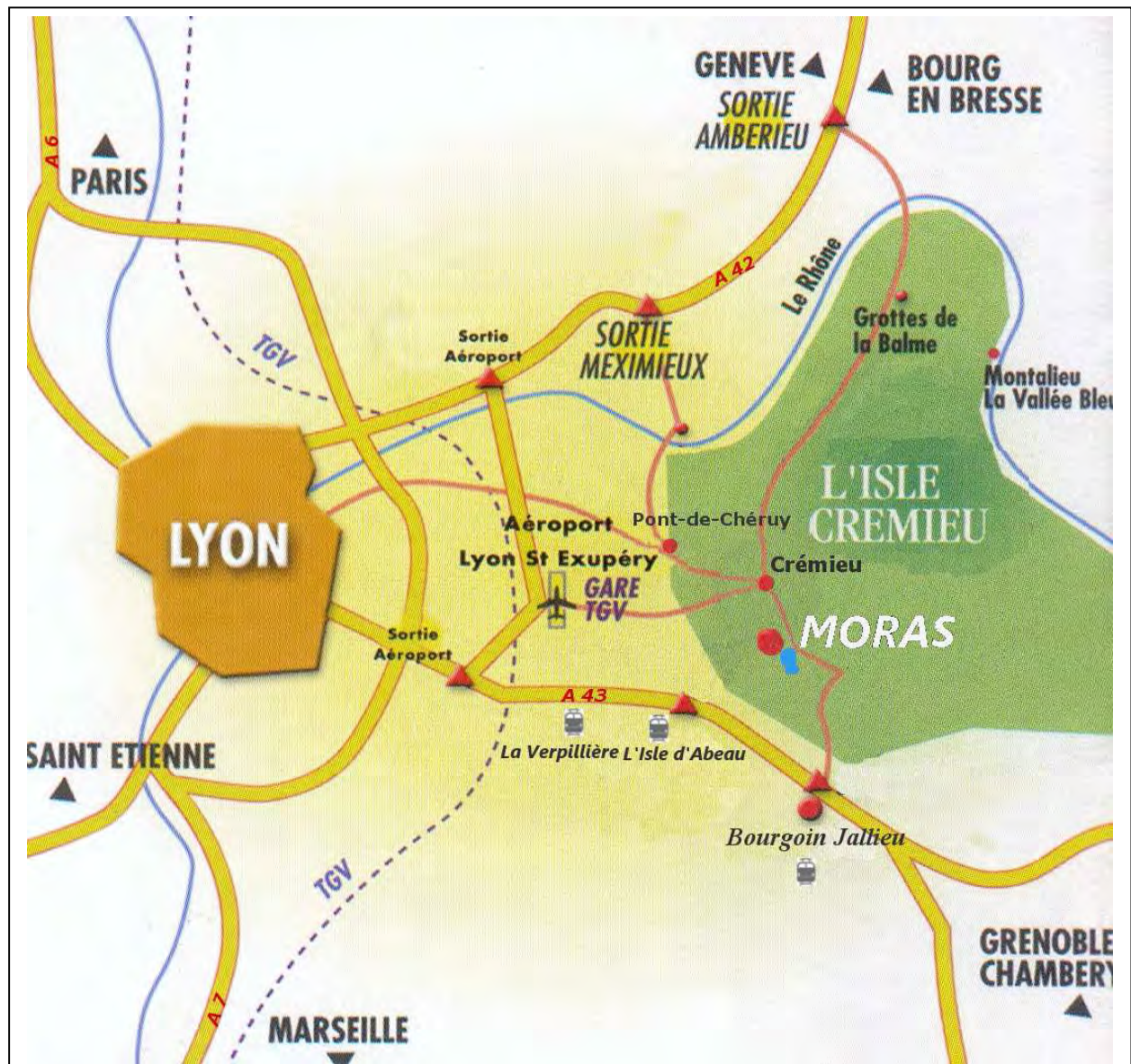
La commune est composée du village et de plusieurs hameaux : Frétignier, Moraize et Crizieu.

L'aéroport de Saint Exupéry et sa gare TGV sont à 20 km.

Moras est à

- 8 km de Crémieu.
- 15 km de Bourgoin-Jallieu.
- 15 km de l'agglomération de Pont de Chéruy.

Les gares SNCF de Bourgoin-Jallieu, La Verpillière, l'Isle d'Abeau sont facilement accessibles.



MORAS - Sa population

Evolution démographique : Recensement 2008 (Renseignements INSEE)

| Année | Population | Densité hab/km2 |
|-------|------------|-----------------|
| 1962 | 144 | |
| 1968 | 167 | 20,1 |
| 1975 | 188 | 22,6 |
| 1982 | 359 | 43,1 |
| 1990 | 339 | 40,7 |
| 1999 | 415 | 49,9 |
| 2008 | 463 | 55,6 |

Population par âge et sexe :

| | Hommes | Femmes |
|----------------|--------|--------|
| De 0 à 14 ans | 58 | 59 |
| De 15 à 29 ans | 23 | 24 |
| De 30 à 44 ans | 59 | 64 |
| De 45 à 59 ans | 58 | 46 |
| De 60 à 74 ans | 25 | 26 |
| De 75 à 89 ans | 8 | 13 |
| 90 ans et plus | 0 | 0 |
| Total | 231 | 232 |

Logement : Résidences principales en 2008 selon la période d'achèvement

| | | Nombre |
|------------------------------------|----------------|--------|
| Résidences principales construites | Avant 1949 | 67 |
| | De 1949 à 1974 | 11 |
| | De 1974 à 1989 | 54 |
| | De 1990 à 2004 | 30 |
| | Avant 2005 | 162 |

La Mairie de Moras

Informations pratiques :

| | |
|---|---|
| Adresse de la Mairie | Mairie de Moras 1188 route de Crémieu 38460 MORAS France |
| Numéro de téléphone | 04 74 90 70 62 |
| Numéro de télécopie | 04 74 90 73 92 |
| Courrier électronique | moras.mairie@wanadoo.fr |
| Horaires d'ouverture Démarches en Mairie | Le Lundi : de 8h à 10h Le Mercredi : de 14h00 à 17h30 Le Jeudi : de 16h00 à 19h00 |
| Le secrétaire de Mairie | M. Sylvain Richerd |

L'équipe municipale : élections municipales de 2008

| | | |
|---|------------------------------|----------------------------|
| | M. Bernard Bourgier | |
| Equipe municipale (Conseillers municipaux) | 1 ^{ère} Adjointe | Mme Pierrette Cavagnis |
| | 2 ^{ème} Adjoint | M. Eric Sucillon |
| | 3 ^{ème} Adjoint | M. Jean-Pierre Geoffroy |
| | Conseillers | Mme Marie-Pierre Bernard |
| | | M. Maxime Bocquillod |
| | | Mme Brigitte Boisson |
| | | M. Jean-Paul Gay |
| | | M. Yves Perrin |
| | | M. Fabrice Revellin-Falcoz |
| | Mme Dominique Reynaud-Cleyet | |

Monsieur le Maire est présent aux heures d'ouverture de la Mairie et peut recevoir sur rendez-vous.

ENVIRONNEMENT

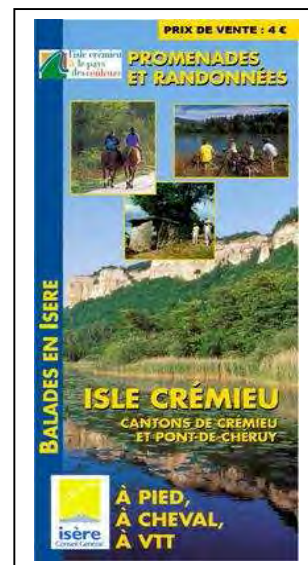
Moras par sa situation géographique dans les collines bénéficie d'un cadre de verdure privilégié. De nombreux promeneurs sillonnent ses chemins et sentiers tout au long de l'année.

Sachons préserver ce cadre naturel.

L'ISLE CREMIEU, RESPIREZ !

Moras au cœur de l'Isle Crémieu bénéficie de circuits de promenades et de randonnées balisées.

*Retrouvez ces kilomètres de sentiers sur les cartes « Balades en Isère » du Conseil Général en vente dans les syndicats d'initiative. Notre village et ses sentiers se retrouvent plus particulièrement sur la carte **L'Isle Crémieu & le Pays des Couleurs**.*



Pour vivre en bon voisinage, quelques règles sont à respecter.

- Limitation des bruits de tondeuse et autres engins à moteur : le dimanche, les bruits sont autorisés uniquement de 10H à 12 H.

- Réglementation des feux de végétaux : voir les arrêtés préfectoraux .

- Pour les ordures ménagères : il n'y a pas de ramassage de porte à porte. Le ramassage est effectué une fois par semaine le mardi matin aux points de collecte. Les sacs doivent être déposés à partir du lundi soir 18h30 et jusqu'au mardi 8H dans les containers à disposition.

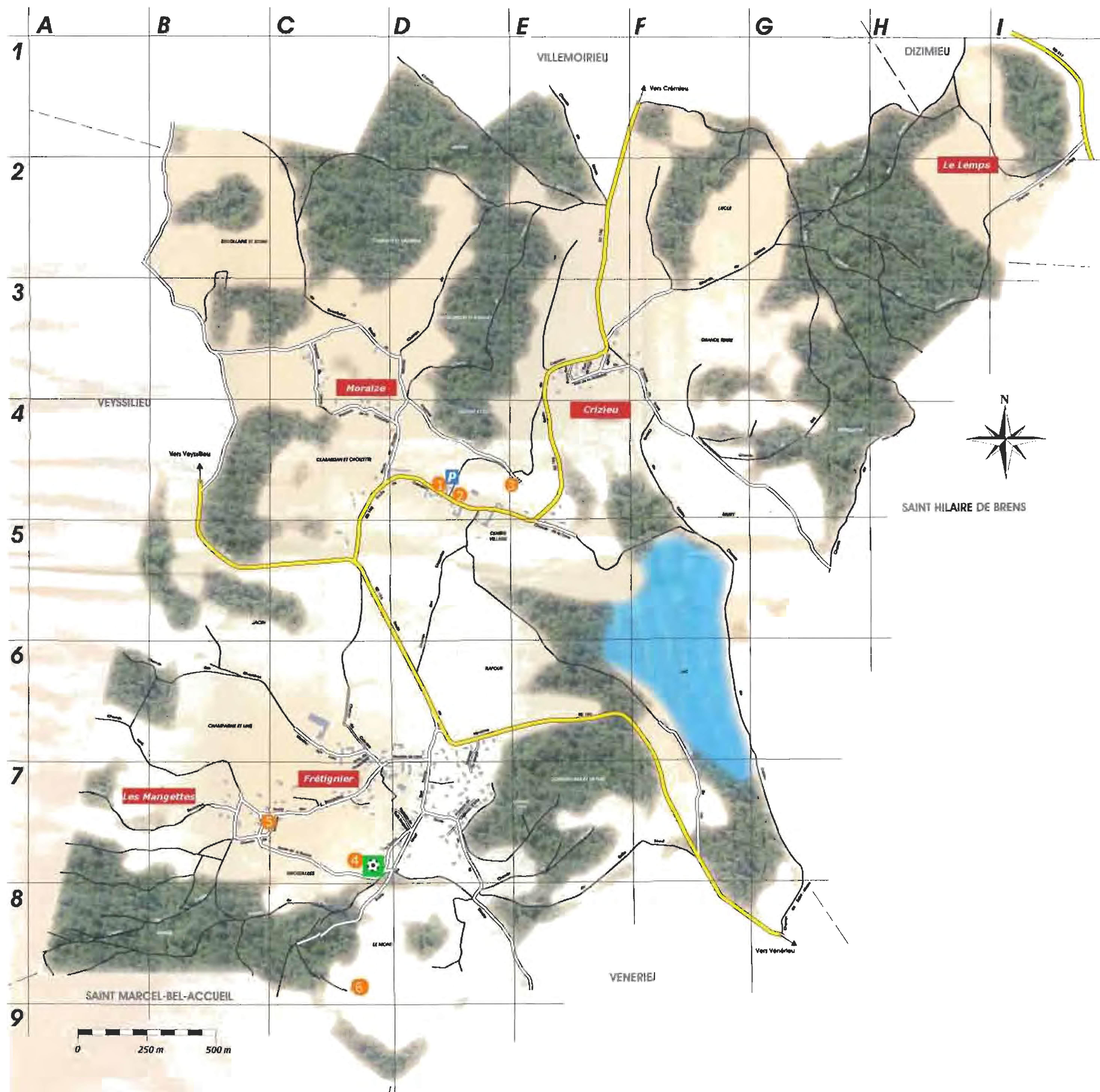
Utiliser au maximum le tri sélectif. La commune dispose de 2 points de collectes (Frétignier, rue neuve et Moraize, impasse du Rampaud) permettant de séparer pour les recycler les papiers, cartons, verre ou autres emballages.

Pour les gros volumes (taille des végétaux, ferraille, vieux ustensiles, vieux matelas , gravats, etc....) utilisez les déchetteries gérées par le SMND mises à votre disposition gratuitement: Panossas, l'Isle d'Abeau....

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Panossas :

- les mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- le jeudi de 13h30 à 18h.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) organise une vente de composteurs, pour les déchets verts, à installer dans votre jardin. Vous pouvez vous renseigner en mairie pour commander



LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

| ETAT CIVIL | | |
|---|--|---|
| POUR | OÙ | COMMENT |
| Déclarer une naissance | A la Mairie du lieu de naissance | Dans les 3 jours ouvrables qui suivent l'évènement |
| Se marier | Mairie du domicile | Constituer un dossier à déposer 2 mois avant le mariage, par les 2 futurs mariés |
| Déclarer un Décès | Mairie du lieu du décès | Le plus tôt possible avec le certificat de décès |
| Obtenir un extrait d'acte de naissance de mariage ou décès | Mairie du lieu de l'acte | Délivrance gratuite |
| Obtenir le duplicata de son livret de famille | Mairie du domicile | Sur demande écrite |
| Obtenir une attestation sur l'honneur de la vie commune (concubinage) | Mairie du domicile | Se présenter muni de pièces d'identité et d'un justificatif de domicile |
| AFFAIRES GENERALES | | |
| S'inscrire sur la Liste Electorale | Mairie du domicile | Avant le 31 décembre, sur présentation d'une pièce d'identité française et d'un justificatif de domicile |
| Faire légaliser sa signature | Mairie du domicile | Délivrance gratuite. Signer devant le Maire (ou son représentant) et présenter une pièce d'identité |
| Obtenir une carte d'identité Validité 10 ans | Mairie du domicile (se présenter personnellement) | Carte d'identité gratuite Prévoir un délai d'environ 1 mois |
| Autorisation de sortie du territoire pour enfants et mineurs | Mairie du domicile avec autorisation des 2 parents, mariés ou non | Délivrance gratuite au parent responsable, sur présentation du livret de famille de l'enfant (+ jugement de divorce) Délai : 48H |
| Demande de passeport | Mairie de Crémieu, de Bourgoin-Jallieu, de l'Isle d'Abeau ou de la Tour du Pin | |
| Obtenir un certificat de domicile ou de résidence | Mairie du domicile ou de résidence | Attestation sur l'honneur avec légalisation de signature |

| URBANISME | | |
|--|--------------------------------------|---|
| Déposer un permis de construire ou une déclaration de travaux (PC, DT) | Mairie du lieu de construction | Déposer un dossier et se conformer à la réglementation |
| Consulter le Cadastre, le P.O.S, | Mairie | Aux heures d'ouverture |
| AIDE SOCIALE | | |
| Obtenir ou renouveler une carte d'invalidité | Mairie du domicile | Constituer un dossier (conditions précises). |
| Déposer une demande de logement | Mairie du domicile | Constituer un dossier |
| Aide aux personnes (aide ménagère, téléalarme, aides diverses) | Mairie du domicile | S'adresser au Centre Communal d'Action Sociale |
| RECENSEMENT | | |
| Se faire recenser : Garçons et Filles | Se présenter à la Mairie du domicile | Sur présentation du livret de famille, de la carte d'identité. Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. |

Site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>



Site internet : www.cc-isle-cremieu

La Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC) permet aux communes qui se regroupent de gérer en commun des équipements ou des services publics, d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune.

La Communauté de Commune de l'Isle Crémieu, regroupe 20 communes : Annoisin-Châtelan, Chamagnieu, Chozeau, Crémieu, Dizimieu, Frontonas, Hières sur Amby, La Balme les Grottes, Leyrieu, Moras, Optevoz, Panossas, St Baudille de la Tour, St Romain de Jalionas, Siccieu-St-Julien et Carizieu, Soleymieu, Verna, Vertrieu, Veyssilieu et Villemoirieu.

La CCIC permet de faire à plusieurs ce qu'une commune ne pourrait plus réaliser seule. La CCIC est structurée selon des compétences qui ont été définies par celle-ci:

Compétence développement économique :

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Social Jeunesse :

- Définir les orientations de la politique sociale de la CCIC, les services à la population dans le domaine de la petite enfance et du social, suivi du Contrat enfance avec la CAF, création d'un accueil petite enfance.
- Développement et amélioration des modes de garde des enfants de 3 mois à 6 ans, activités pendant les vacances scolaires. Des structures sont proposées: la Petite Récré (halte-garderie), les Bébébus (halte-garderies itinérantes), les centres de loisirs, les relais assistantes maternelles.

Environnement et Déchets :

- Orientation en matière d'ordures ménagères,
- Harmoniser et rendre efficace les services à la population,
- Organiser des services en direction de la population en concertation avec les communes, "collecte et traitement des ordures ménagères, tri sélectif, déchèterie, compostage individuel".

Voirie :

- Suivant un schéma défini, la CCIC entretient les voies en limite de deux communes; les voies reliant deux communes; les voies reliant deux hameaux; les voies de zones d'activités sur plan, en fonction des souhaits, de chaque commune; ces voies ont été répertoriées auparavant.

Habitat :

- Au travers du Programme Local de l'Habitat, il s'agit d'apporter, une aide : "aux jeunes, qui sont exclus du marché de l'accession au locatif, aux personnes âgées, en adaptant les logements au vieillissement, aux personnes handicapées, aux familles monoparentales, aux ménages en difficulté de maintien ou d'accès au logement".

Culture, Education et Cadre de Vie :

- La commission s'attèle à la mise en place d'évènements culturels à destination d'une population éloignée des pôles cultures majeurs; plusieurs objectifs sous-tendent ce travail:
 - améliorer la connaissance du territoire, et de son patrimoine sous toutes ses formes.

- proposer des manifestations culturelles diverses et abordables en termes de prix
Plusieurs évènements sont organisés : Concerts et patrimoine en Isle Crémieu,
« Isle en scène ».

- Pour les classes rurales, la CCIC participe en subventionnant les frais de transport scolaire pour des activités sportives (courseton, rencontres d'athlétisme); culturelles (théâtre, chant, danse, rencontres scientifiques).
- Sentiers de randonnées.

Communication :

- La CCIC communique sur ses compétences, ses activités et sur différents sujets à travers trois supports :
 - le site Internet de la communauté de communes de l'Isle Crémieu.
 - un outil de communication : "le Trait d'Union", cette plaquette est distribuée dans tous les foyers du territoire communautaire.
 - le rapport d'activités : ce document résume toute l'année écoulée dans tous les domaines de compétences et évoque les grands projets à venir. Il est à destination du maire et leurs conseillers ainsi qu'aux partenaires de la Communauté de Communes.

Un centre de loisirs sans hébergement (**CLSH**) est organisé par la la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu. Ce centre fonctionne pendant les vacances scolaires à la journée ou à la semaine pour les enfants de 5 ans à 17 ans, et en camp pour les plus grands (12/17 ans).

Une brochure est disponible en Mairie chaque année avec le calendrier des inscriptions.

Petite enfance – Enseignement

La liste des assistantes maternelles de la commune est à consulter en Mairie.

La halte-garderie de Crémieu (la Petite Récré, les Bébébus) accueille les enfants de 3 mois à 6 ans . Tél . : 04 74 90 94 42.

Notre secteur se situe dans l'académie de Grenoble.

Les enfants de moins de 5 ans sont accueillis à l'école maternelle de Saint Hilaire de Brens. Une convention existe entre les deux communes. Le transport est à la charge des parents.

Ecole primaire

L'école primaire de Moras accueille les enfants de 5 à 11 ans. Elle compte ces dernières années environ 50 enfants .

L'école dispose d'une association USEP qui propose des activités extra-scolaires.

Téléphone : 04 74 90 79 10

L'école est connectée à internet : ce.0380776m@ac-grenoble.fr

Les élèves disposent

- d'une garderie communale payante ouverte de 16h30 à 18h30.
- d'une cantine communale : participation financière à la charge des familles.

Ecole secondaire

La Direction des Services Départementaux de l'E.N. définit une carte scolaire désignant les établissements où les enfants doivent normalement s'inscrire.

Le *collège* de secteur est le collège Lamartine à Crémieu. Il accueille les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} et compte environ 800 élèves.

Téléphone : 04 74 90 97 32.

Le *lycée général et technologique* La Pléiade à Pont de Chérucy accueille les élèves de la seconde à la terminale préparant au bac :

- séries classiques et technologiques : L, ES, S, STMG, Sti2D
- sections européennes Anglais et Italien.

Puis les élèves de BTS commerce international, technico- commercial et licence commerce international.

Téléphone : 04 72 46 92 00

Les Centres d'Information et d'Orientation sont à :

- Pont de Chérucy : 04 37 42 65 30
- Bourgoin-Jallieu : 04 74 93 47 17

Un service de car assure les transports au collège et au lycée. Ces transports sont gérés par le Conseil Général.

Associations

Les citoyens de Moras, dans un souci d'animation de leur village, se regroupent autour de diverses associations.

Amicale des Anciens : elle rassemble toutes les personnes de plus de 55 ans et propose diverses activités dont des sorties touristiques et gastronomiques.



Amicale des donneurs de sang bénévoles : Siège social à Saint Hilaire de Brens, elle regroupe 5 villages : Saint Hilaire de Brens, Saint Marcel Bel Accueil, Trept, Vénérieu et Moras, et organise 4 collectes de sang par an à la salle des fêtes de Saint Hilaire de Brens.

A.C.C.A. Saint Hubert (Association Communale de Chasse Agréée) : la société de chasse gère le gibier sur la commune (protection, surveillance) selon la réglementation.

Association des Classes : pour favoriser les liens entre les générations, elle peut réunir chaque année les personnes du village dont l'année de naissance se termine par le même chiffre que l'année en cours.



"Bouillon de lecture" : elle gère la bibliothèque intercommunale (Saint Hilaire de Brens, Veyssilieu et Moras) et organise des animations pour promouvoir la lecture en milieu rural.

Le siège social et les locaux sont à Moras, 1219 route de Crémieu.

Heures d'ouverture : mercredi de 14 H 30 à 17 H samedi de 11 H à 12 H 30



Les Copains d'Alors : Association intercommunale Moras - St Hilaire de Brens, dont le siège est à Moras et dont le but est : " Se rencontrer autour d'activités diverses et en toute convivialité ". L'association propose régulièrement du chant, du yoga, de la danse tonique et country. Elle tient à favoriser les échanges entre générations et à participer par diverses autres activités à l'animation du village (activités citoyennes, sociales , culturelles, etc...) .

Gym-détente : un animateur diplômé de gymnastique volontaire assure des cours le mardi soir de 20h à 21h à la salle des fêtes.



Sou des Ecoles : cette association de parents d'élèves bénévoles subventionne des activités culturelles et récréatives dans le cadre scolaire.



Culte

Paroisse « Saint Martin de l'Isle Crémieu » qui regroupe 18 clochers.

Cure de Crémieu : 04 74 90 71 58

Site internet : [http:// smartin.islecremieu.free.fr](http://smartin.islecremieu.free.fr)

Salle des fêtes

Moras dispose d'une salle des fêtes qui peut être prêtée aux associations du village ou louée aux particuliers.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie aux heures d'ouverture.

URGENCES

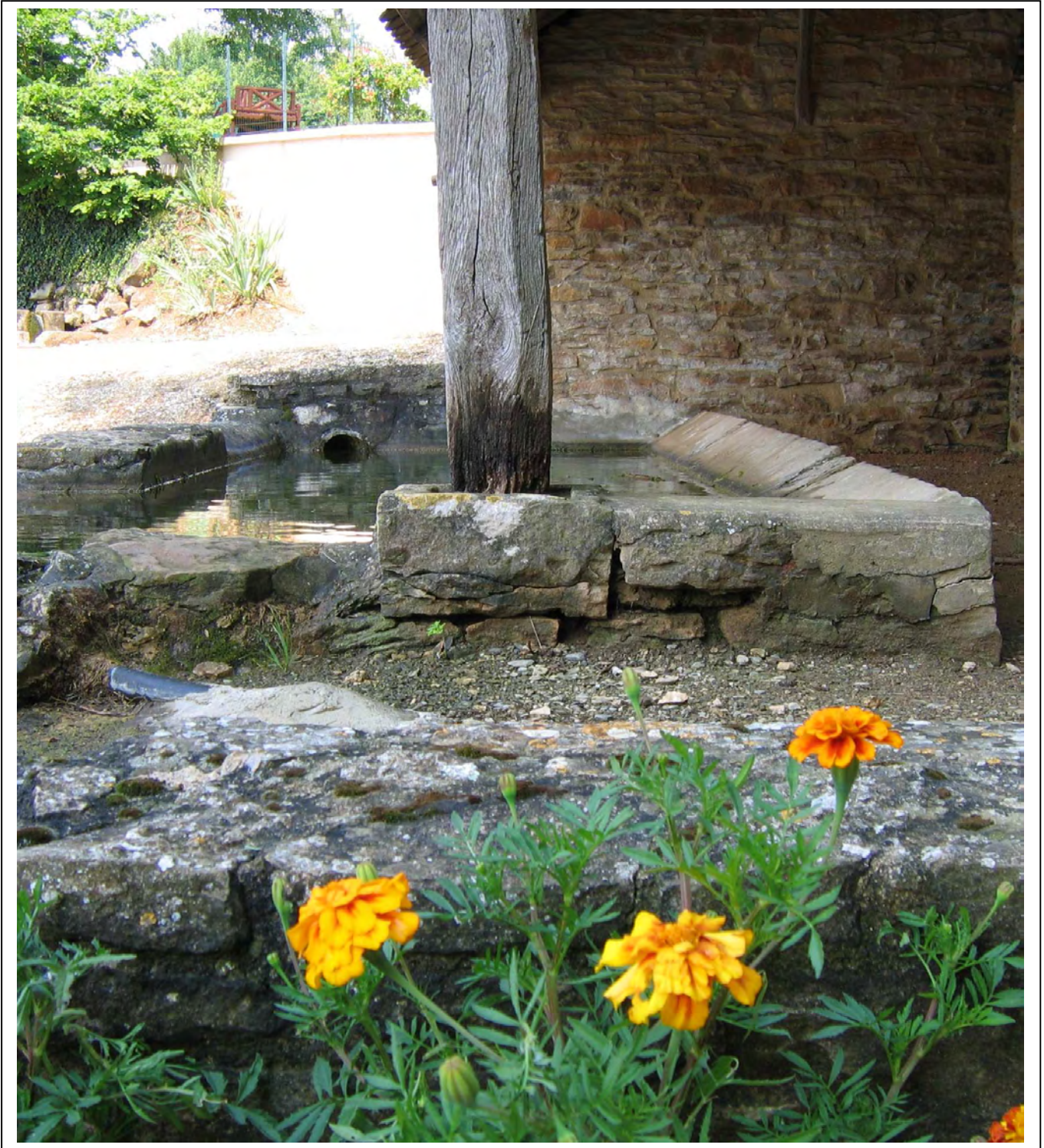
| | |
|--|-----------------------|
| 24 / 24 médecins | 04 74 93 29 32 |
| URGENCES (téléphone portable) | 112 |
| SAMU | 15 |
| Police | 17 |
| Pompiers | 18 |
| Sans abri | 115 |
| Enfance maltraitée | 119 |
| Centre Antipoison de Lyon | 04 72 11 69 11 |

SANTE - SOCIAL

| | |
|--|-----------------------|
| Médipôle Bourgoin-Jallieu | 04 74 93 94 95 |
| Clinique Saint Vincent de Paul Bourgoin-Jallieu | 04 74 43 60 60 |
| Soins infirmiers à domicile ADMR Crémieu | 04 74 90 97 11 |
| Aide et soins à domicile ADPA nord Isère, antenne Tignieu | 04 72 46 98 19 |
| Pharmacie de garde serveur vocal national | 04 76 63 42 55 |
| Centre médico social de Crémieu PMI ; assistantes sociales ; conseillères économie sociale et familiale . | 04 74 18 65 60 |
| Centre Médico Psychologique pour enfants et adolescents | 04 74 90 94 11 |

SERVICES

| | |
|---|--------------------------------|
| Mairie : | 04 74 90 70 62 |
| Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) : | se renseigner en Mairie |
| Ecole : | 04 74 90 79 10 |
| Réservation salle des fêtes : | 04 74 90 70 62 |
| Paroisse : | 04 74 90 71 58 |
| Gendarmerie : | 04 74 90 40 17 |
| EDF : dépannage | 09 72 67 50 38 |
| Syndicat des eaux : dépannage : | 04 74 95 43 30 |
| Syndicat du lac de Moras : administratif : | 04 74 27 22 45 |
| Poste de Crémieu :courrier distribution : | 3634 |
| Fondation Clara : | 04 74 27 22 82 |
| (Accueil des animaux en divagation) | 06 26 36 33 59 |



Imprimé par nos soins - Edition 2012